

Dîner-débat du 3 novembre 2015 du Groupe de liaison Parlement-Commerce

Le Groupe de liaison Parlement - Commerce s'est réuni pour la treizième fois le 3 novembre 2015 au Sénat. À cette occasion les 32 parlementaires présents et les membres du Conseil d'administration du Conseil du Commerce de France ont pu échanger sur le thème :

« Aménagement commercial : l'affaire du maire ? »



de g. à d. : Gérard ATLAN
et Anne-Catherine LOISIER



de g. à d. : Eric RANJARD et Claude KERN



de g. à d. : Gérard ATLAN, Valérie LACROUTE
et Catherine VAUTRIN

Ce dîner était l'occasion d'échanger sur les mesures qui impactent depuis 2012 l'aménagement commercial. 12 mesures disséminées dans 4 lois ou projets de lois parmi lesquelles : le rapprochement des procédures d'aménagement commercial et d'urbanisme, le renforcement des critères développement durable pour l'AEC et leur application aux bâtiments existants en cas de demande d'extension, la réduction de moitié de la surface au sol affectée aux aires de stationnement, majoration de 50 % du produit de la TaSCom pour les établissements dont la surface de vente excède 2 500 m²... et aussi les deux obligations prévues dans le projet de loi sur la biodiversité (application d'un malus pour les surfaces de stationnement imperméabilisées, végétalisation des toitures et production d'énergie renouvelable). Le Conseil du Commerce de France a proposé deux pistes de réflexion qui donneraient un peu d'oxygène aux projets de création, d'extension ou de rénovation :

- Permettre que les projets commerciaux soient adaptés aux circonstances locales et que les maires puissent par conséquent arbitrer les priorités (emplois, environnement, complémentarité de l'offre...)
- Que l'avis de la CDAC ne porte que sur l'aspect « autorisation d'exploitation commerciale » puisque les autres aspects (environnement, urbanisme...) sont déjà traités dans le cadre de la demande du permis de construire. Le dossier pour la CDAC constituerait la première étape du permis de construire.



Frédéric SAMBOURG



Philippe LAURENT



Jean-Louis BRICOUT



Valérie LACROUTE



Catherine VAUTRIN



Alain BOCQUET



de g. à d. : Jean-Marc FOURNEL
et Jean-Jacques COTTEL



de g. à d. : Danielle MICHEL
et William G. KOEBERLE



de g. à d. : Brigitte ALLAIN, Régine POVEDA
et Daniel PANETTO



de g. à d. : David COMET
et Gilles BAUDOIN-PICAUD



de g. à d. : Cyril PELLEVAT, Pierre GOGIN
et Sofy MULLE



de g. à d. : Louis-Jean de NICOLAY
et Gérard BAILLY



de g. à d. : Véronique LOUWAGIE
et Didier SIMON de BESSAC



de g. à d. : Frank BOEHLI, Didier MANDELLI
et Jean-Baptiste LEMOYNE



de g. à d. : Laurent DEGALLAIX,
Jacques CREYSSEL et Jacques BOMPARD



de g. à d. : Régine POVEDA, Daniel PANETTO
et Michel VASPART



de g. à d. : Michel RAISON, Daniel LAURENT,
Marie-Hélène DES ESGAULX et Louis NEGRE



de g. à d. : François MOMBOISSE, Corinne IMBERT,
Philippe NACHBAR et Frédéric SAMBOURG



de g. à d. : Jean-Pierre LE ROCH, Philippe
LAURENT, Bernard REYNES et Claudine FOREY



de g. à d. : Loïc HERVE et Cyril PELLEVAT



de g. à d. : William G. KOEBERLE
et Philippe GOSSELIN

**Nous espérons avoir le plaisir de vous compter parmi nous
lors de notre prochain dîner-débat !**



En partenariat avec



AG2R LA MONDIALE

CONSEIL DU COMMERCE DE FRANCE

40, Bd Malesherbes - 75008 PARIS - Tél : 01 40 15 03 03 - Fax : 01 53 43 09 53

www.cdcf.com - Site internet : www.cdcf.com

Contact : Fanny FAVOREL-PIGE, Secrétaire générale : 06 83 03 85 15 - ffavorel-pige@cdcfc.com